des Chancellerie & services judiciaires
Pénitentiaire
la cgt
Insertion Probation
JUSTICE PJJ

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

LA JUSTICE DE DEMAIN

Une justice humaine, accessible, indépendante et dotée des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.



© AdobeStock

© AdobeStock

NOVEMBRE 2026

FAIRE DE LA JUSTICE UN VÉRITABLE CHOIX DE SOCIÉTÉ



Une Justice indépendante, impartiale, rendue dans un délai raisonnable et qui garantit gratuitement l'égal accès et traitement des usagères et usagers est un pilier de l'État de droit, de notre démocratie et de nos libertés. Le Statut général des fonctionnaires dont nous célébrons les 80 ans cette année comme l'ordonnance portant loi organique relative au statut de la magistrature de 1958, fondés pour mettre fin à l'arbitraire, au favoritisme et aux disparités de traitement des justiciables en sont des remparts. Ils permettent ainsi la neutralité et l'impartialité de l'État face aux pressions politiques, économiques, financières, criminelles…

Pourtant, l'indépendance de la justice a rarement été aussi fragilisée. La progression continue de l'extrême droite et de ses idées conduisent à attaquer de plus en plus gravement l'État de droit. Son objectif : remplacer le droit par la loi du plus fort ou plutôt du plus riche, remettre en cause l'indépendance de la justice, de la presse, des universitaires et des syndicats et associations.

Avec le Syndicat de la magistrature, par l'intermédiaire des syndicats du champ de la Justice — de la pénitentiaire ; des chancelleries et services judiciaires ; de la protection judiciaire et de la jeunesse ; des services pénitentiaires d'insertion et de probation — la CGT s'alarme du délitement et de la fragilisation progressive de l'État de droit. L'indépendance des juges, les libertés syndicales et d'expressions sont remises en cause de façon inédite. La multiplication des lois sécuritaires normalisant les procédures d'exceptions, conduit à une politique toujours plus répressive. Résultat : 90 000 personnes sont entassées dans les établissements pénitentiaires ne pouvant accueillir que 60 715 personnes. Dans le même temps, l'accès à la justice est toujours plus inégalitaire avec l'instauration de timbres fiscaux ou des difficultés grandissantes pour pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle par exemple.

Alors que le président de la République a affirmé, sans aucune retenue lors du décès tragique de la petite Lyhanna, que l'état de la justice n'était pas qu'une question de moyens, la CGT affirme l'inverse. C'est d'abord une question de moyens et la justice française en manque cruellement. Les délais de jugement, toujours plus longs, mettent en danger les victimes et empêchent les processus de reconstruction.

Au-delà de la question cruciale des moyens, la justice ne peut se limiter à prononcer des peines. Elle doit aussi offrir des gages de réinsertion aux personnes condamnées et développer une vraie stratégie de prévention de la récidive en affectant des moyens humains conséquents à l'accompagnement vers l'emploi, à la formation, aux activités socio culturelles et au suivi et à l'accompagnement sanitaire et psychologique. C'est cette vision que nous souhaitons porter ensemble en vue d'alimenter les débats pour les prochaines élections fonction publique mais aussi lors des échéances politiques de 2027. Celle d'une justice de proximité, humaniste, féministe, indépendante et protectrice. Celle d'une justice pleinement républicaine.

SOPHIE BINET
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CGT

Je vote & CGT aux élections professionnelles
SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

UNE PUBLICATION DE L'UFSE-CGT
Case 542
263 rue de Paris
93514 Montreuil
CEDEX
et du Syndicat de la magistrature
91 Rue de Charenton,
75012 Paris
Imprimerie Rivet Presse Édition -
Limoges

NOTRE AMBITION

Une justice :
gratuite, accessible,
pour toutes et tous
et présente sur tout le territoire
Indépendante et
protectrice des libertés
Capable de prévenir,
d'accompagner et de juger dans
le respect des principes de la
déclaration des droits
de l'Homme et du citoyen
Respectueuse de
la dignité humaine
Dotée des personnels et des
moyens nécessaires.

POUR UNE JUSTICE QUI RESPECTE CELLES ET CEUX QUI LA FONT VIVRE, REMETTRE L'HUMAIN AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC

Il n'y aura pas de Justice de demain sans celles et ceux qui la font fonctionner aujourd'hui. Magistrat·es, greffier·ères, personnels administratifs et techniques, éducateur·rices de la PJJ, personnels pénitentiaires, conseillères et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, assistant·es de service social, psychologues, personnels des services centraux et déconcentrés, titulaires comme contractuel·les : **toutes et tous concourent au même service public.**

Pourtant, trop souvent, les personnels compensent par leur surengagement les insuffisances de l'administration. Sous-effectifs, vacances de postes, heures supplémentaires, difficultés de recrutement, perte de sens, réorganisations successives, injonctions contradictoires : cette situation ne peut devenir un modèle de fonctionnement.

RECRUTER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

L'abandon de la Justice pendant toutes ces années a creusé un écart considérable avec les standards et les moyennes européennes. À seul titre de comparaison et en s'appuyant simplement sur la CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice) et e rapport Space I 2025 du Conseil de l'Europe, les chiffres parlent malheureusement d'eux-mêmes (voir tableau page suivante)

La Justice ne peut pas être organisée à partir des moyens que l'on consent à lui donner. **Les moyens doivent être définis à partir des missions qu'on lui confie.** La CGT pénitentiaire, la CGT insertion-probation, la CGT protection judiciaire de la jeunesse, la CGT des chancelleries et services judiciaires et le Syndicat de la magistrature défendent :

- **Des emplois statutaires en nombre suffisant ;**
- **Le remplacement systématique des départs ;**
- **La résorption des vacances de postes ;**
- **Des recrutements fondés sur les charges réelles de travail ;**
- **La titularisation des emplois répondant à des besoins permanents ;**
- **La réinternalisation des missions techniques (entretien des bâtiments, maintenance, etc.)**
- **Des écoles et des dispositifs de formation disposant des moyens nécessaires ;**
- **Une politique d'attractivité et de fidélisation globale des personnels, qui dépasse la seule question salariale en incluant une protection sociale complémentaire de haut niveau et une véritable action sociale.**

Faire toujours plus
avec toujours moins
n'est pas une politique publique !

Chiffres issus de la CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice) et le rapport Space I 2025 du Conseil de l'Europe	Effectifs actuels (approx.)	Objectifs Loi de programmation 2023-2027	Projections / Créations requises pour atteindre les standards européens
Magistrat·es (juges & Parquet)	± 9 000	1	+ 7 300 (pour atteindre la moyenne CEPEJ par habitant)
Agent·es de greffe (Greffier·es, DSGJ, secrétaires, adjoint·es)	± 23 000	1	+ 35 050 (5 500 immédiats pour le ratio pers. non-juges + 29 550 d'accompagnement des nouveaux juges)
Administration pénitentiaire (Surveillance & commandement)	± 44 000	6	+ 12 000 à 15 000 (pour atteindre les ratios d'encadrement détenus/surveillants du rapport SPACE I)
Insertion et probation (SPIP) (CPIP & encadrement)	± 5 500	(Inclus dans l'administration pénitentiaire)	+ 4 000 à 5 000 (pour ramener la charge de travail à 40-60 dossiers par conseiller et avoir des personnels administratifs et ASS en nombre suffisant)
Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) (Éducateurs, éducatrices, psychologues)	± 9 200	+ 500 à 800	+ 2 000 à 2 500 (pour éliminer les listes d'attente des mesures éducatives)
Total ministère de la Justice	**± 80 700**	**10 000**	**60 350 à 64 850**

RECONNAÎTRE ENFIN LES MÉTIERS DE LA JUSTICE

La reconnaissance des personnels ne peut se limiter à des primes ponctuelles ou à des dispositifs qui mettent les métiers et les corps en concurrence. La CGT pénitentiaire, la CGT insertion-probation, la CGT protection judiciaire de la jeunesse, la CGT des chancelleries et services judiciaires et le Syndicat de la magistrature revendiquent :

- **Des rémunérations revalorisées pour les fonctionnaires et les contractuel·les ;**
- **Une augmentation de la valeur du point d'indice immédiate et a minima de 20 % ;**
- **Des carrières améliorées, attractives et équitables : si les avancées obtenues par La CGT chancelleries et services judiciaires pour les DSGJ constituent un socle revendicatif porteur dans les autres directions, l'ensemble des corps fortement féminisés et parmi les plus invisibilisés de ce ministère (greffier·es, cpip, éducateur·ices, ass, psychologues, adjoint·es et secrétaires administratif·ives) ne doivent plus être laissés à l'abandon**
- **La reconnaissance des qualifications et des responsabilités ;**
- **L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes avec la mise en œuvre de la directive européenne sur la transparence salariale,**
- **La résorption de la précarité ;**
- **La prise en compte réelle de la pénibilité avec y compris un droit au départ anticipé à la retraite, consolidé et amélioré ;**
- **Des organisations du travail compatibles avec la santé et la vie personnelle.**
- **Les primes ne remplaceront jamais des salaires, des carrières et des statuts solides.**

TRAVAILLER MIEUX, RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

Les personnels de la Justice ne peuvent plus être la variable d'ajustement permanente des politiques publiques. Rappels sur repos, accumulation des heures supplémentaires, surcharge des portefeuilles, audiences tardives, enchaînement des permanences, services en sous-effectifs, organisations à flux tendus, renoncement aux formations et aux congés, conditions de travail :

Le surengagement professionnel ne doit pas devenir un sacrifice permanent.

Préserver la santé des personnels impose d'agir sur les causes : effectifs, charges de travail, rythmes, organisations et management, conditions matérielles, cela nécessite :

- **Un suivi médical professionnel et post-professionnel rigoureux et effectif pour l'ensemble des agent·es ;**
- **Un plan d'urgence pour le bâti judiciaire et pénitentiaire : rénovation thermique des passoires énergétiques, adaptation au dérèglement climatique et désamiantage systématique des locaux.**

LE NUMÉRIQUE DOIT RESTER UN OUTIL

Dématérialisation, intelligence artificielle, automatisation et multiplication des logiciels ne peuvent constituer une politique en elles-mêmes. Chaque nouvel outil doit être :

Utile, fiable, financé, testé, accompagné par la formation et évalué avec celles et ceux qui l'utilisent.

La technologie ne remplacera ni l'expertise professionnelle, ni l'accueil humain, ni l'accompagnement, ni la responsabilité d'une décision de Justice. L'impact écologique des outils numériques doit être pris en considération.



© AdobeStock

FAIRE VIVRE ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Une administration moderne ne se construit pas contre ses personnels. Les agent·es et leurs représentant·es doivent être associés en amont des décisions, disposer d'informations complètes et pouvoir discuter réellement des moyens, des missions et des organisations de travail.

Consulter lorsque tout est déjà décidé n'est pas négocier.

La CGT pénitentiaire, la CGT insertion-probation, la CGT protection judiciaire de la jeunesse, la CGT des chancelleries et services judiciaires et le Syndicat de la magistrature revendiquent des droits et des pouvoirs nouveaux :

- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 ;
- Le rétablissement des CHSCT (Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) avec tous leurs pouvoirs d'enquête et de prévention de terrain ;
- La restauration des compétences historiques des CAP (Commissions administratives paritaires) ;
- Le renforcement des prérogatives des instances représentatives concernant l'information budgétaire et le contrôle des risques professionnels ;
- La création d'espaces de discussion et d'expression sur le travail animés de manière neutre pour débattre de la qualité du travail et de son organisation ;
- L'abandon des accords de méthode préalables qui brident la négociation syndicale.

FAIRE VIVRE LE SYNDICALISME JUDICIAIRE

Le contexte actuel, marqué par des attaques contre l'État de droit et l'indépendance de la justice, est hostile au syndicalisme judiciaire.

Votre soutien aux élections professionnelles témoignera de sa vitalité et de sa nécessité démocratique.



© AdobeStock

DES MOYENS HISTORIQUES CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Au sein du ministère de la Justice, 59 % des agentes et magistrates subissent directement l'impact du manque de moyens face aux violences sexistes et sexuelles (VSS). Les violences sont massives, tandis que les budgets consacrés à leur lutte restent dérisoires. Les associations, indispensables à la prise en charge des victimes, étouffent sous le manque de financement et le désinvestissement public.

Des drames tragiques viennent régulièrement confirmer l'urgence d'agir face à l'allongement des délais de traitement. Des milliers d'enfants sont en danger et l'ensemble des acteur·ices de la protection de l'enfance tirent la sonnette d'alarme. Dans l'Aide sociale à l'Enfance (ASE), l'urgence impose la création de 30 000 postes (représentant 1,5 milliard d'euros) pour accompagner dignement près de 400 000 enfants suivis. Faute de magistrat·es en nombre suffisant (11 magistrats pour 10 000 enfants en France contre 22 en moyenne dans l'UE), certain·es magistrat·es gèrent jusqu'à 800 mesures en même temps, rendant ineffectives les décisions de placement. Le constat est tout aussi alarmant en Protection Maternelle et Infantile (PMI), dont les effectifs ont chuté de 3,5 % entre 2010 et 2022.

La loi dite « loi intégrale », votée à l'Assemblée nationale le 13 octobre est une avancée, un pied dans la porte, qui en appelle de nombreuses autres. La CGT est membre de la coalition pour une loi intégrale depuis sa création pour y porter des propositions de lutte contre les violences faites au travail. La loi intégrale votée a repris plusieurs de ces propositions. Aux côtés des associations féministes et de défense des droits des enfants et des autres organisations syndicales, elle a contribué à construire les revendications, à porter le débat dans l'espace public et à maintenir la pression pour que ce texte soit inscrit à l'agenda parlementaire. Ce vote prouve que la mobilisation collective permet d'obtenir des avancées.

Prévention, repérage, protection, accompagnement et prise en charge des victimes, réparation, sanction des auteurs : cette loi s'attaque enfin aux violences dans leur globalité, là où les réponses publiques restaient jusqu'ici fragmentées et sous-dotées. Elle répond à une exigence portée de longue date par les associations, les syndicats et les victimes elles-mêmes.

Au travail, les violences sexistes et sexuelles doivent être combattues, les victimes doivent être accompagnées. La CGT se félicite de ces évolutions :

- **L'obligation de la prise en compte des risques de violences sexistes et sexuelles dans le DUERP,**
- **L'obligation pour l'employeur·se de mener des enquêtes lors de faits de violence,**
- **La protection des victimes contre les pressions et les licenciements,**
- **L'octroi d'autorisation d'absence pour réaliser ses démarches.**

Mais une loi intégrale contre les violences ne sera qu'une coquille vide sans un budget dédié à la hauteur. La CGT pénitentiaire, la CGT insertion-probation, la CGT protection judiciaire de la jeunesse, la CGT des chancelleries et services judiciaires et le Syndicat de la magistrature revendiquent encore :

- **Un budget annuel d'au moins 3 milliards d'euros** (dont 344 millions contre les violences sexuelles) pour traiter les dossiers dans les délais, former l'ensemble des professionnel·les (prévention, identification, protection, réparation), protéger les victimes et mettre fin à l'impunité ;
- **Des moyens humains et budgétaires supplémentaires urgents** pour l'ensemble des services de la PJJ, des SPIP, de la PMI, de l'ASE et des juridictions.

POUR UNE AUTRE CONCEPTION DE LA JUSTICE

Une justice accessible partout et pour toutes et tous

L'accès au droit, à la gratuité de la justice et au juge ne doit dépendre ni du revenu, ni du lieu de résidence, ni de la capacité à maîtriser les outils numériques, cette gratuité de la justice ne peut être remise en question. La Justice de demain doit rester un service public de proximité, présent sur l'ensemble du territoire et capable d'accueillir physiquement celles et ceux qui en ont besoin. La dématérialisation peut faciliter certaines démarches. Elle ne doit jamais devenir une nouvelle barrière.

La modernisation ne doit pas signifier l'éloignement du service public.

Une justice indépendante et garante des libertés

La Justice ne peut être guidée par la seule logique du chiffre, de la performance ou de la communication politique. Son indépendance, la séparation des pouvoirs, le respect des droits fondamentaux et l'égalité devant la loi constituent des garanties essentielles. Les magistrat·es comme l'ensemble des professionnel·les doivent disposer du temps, des moyens et des garanties nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Rendre la Justice exige autre chose que remplir des tableaux de bord.

Une PJJ fondée sur l'éducation

La Protection judiciaire de la jeunesse doit conserver pleinement sa vocation éducative. Un enfant ne peut être réduit à l'acte qu'il a commis. Prendre en charge, c'est pouvoir comprendre, accompagner, éduquer et préparer l'avenir. Pour nos organisations, cela suppose :

- **Des équipes pluridisciplinaires complètes ;**
- **Des structures adaptées ;**
- **Du temps éducatif ;**
- **Des professionnel·les en nombre suffisant ;**
- **Une véritable politique de prévention.**
- **Prévenir, accompagner et éduquer, c'est aussi protéger durablement la société.**

Sortir de la fuite en avant carcérale

La prison ne peut continuer à fonctionner durablement dans la surpopulation. Construire toujours davantage de places sans agir sur les mécanismes qui alimentent l'incarcération ne peut constituer l'unique réponse. À la CGT pénitentiaire, la CGT insertion-probation, la CGT protection judiciaire de la jeunesse, la CGT des chancelleries et services judiciaires et le Syndicat de la magistrature nous défendons :

- **Une véritable politique de régulation carcérale ;**
- **Le respect de l'encellulement individuel ;**
- **Des conditions de détention conformes à la dignité humaine ;**
- **Des effectifs permettant aux personnels d'exercer leurs missions ;**
- **Le développement des alternatives à l'incarcération ;**
- **Une politique pénale qui ne réduise pas toute réponse à l'enfermement.**

La sécurité des personnels passe aussi par des établissements qui fonctionnent normalement.

Moins de surpopulation, davantage d'effectifs, des détentions apaisées et des missions qui peuvent réellement être exercées : C'est aussi une politique de sécurité.

Donner toute sa place à l'insertion et à la probation

Les SPIP sont des services sociaux à part entière dont la spécificité tient à l'ancrage de l'action socio-édu-

cative dans le cadre pénal et judiciaire. L'insertion, la probation, la préparation à la sortie, l'accompagnement tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé doivent (re)devenir des axes majeurs de la politique pénale. L'incarcération ne peut être pensée indépendamment de l'avant et de l'après. Ainsi, les SPIP doivent disposer :

- **D'effectifs suffisants par des politiques de recrutements massifs pour tous les corps ;**
- **De la défense des leurs identités professionnelles qui se fonde sur le travail socio-éducatif ;**
- **D'une politique budgétaire favorisant la réinsertion sociale digne de ce nom ;**
- **De la fin de la privatisation et de l'externalisation de leurs missions ;**
- **De partenariats solides en matière d'emploi, de santé, de logement et de formation ;**
- **D'une reconnaissance pleine et entière de leurs missions de (ré)- insertion par le décentrage de la seule évaluation basée sur le « tout criminologique ».**

Préparer la sortie, accompagner et (ré)-insérer les personnes prises en charge ne sont pas des missions secondaires. Elles sont au cœur d'une politique de Justice efficace et durable.

REDONNER DU SENS AUX MISSIONS

➡ La Justice de demain ne peut être construite comme une succession permanente de nouvelles structures, de dispositifs, de lois et d'expérimentations.

➡ À chaque difficulté, une réforme. À chaque crise, un nouveau dispositif. À chaque annonce, de nouvelles missions. Mais sans jamais donner les moyens en personnels, les budgets et le temps nécessaires.

➡ Avant de créer sans cesse de nouvelles missions, donnons déjà aux services les moyens d'exercer correctement celles qui existent.

Je vote & CGT aux élections professionnelles
SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE



© AdobeStock

10 ENGAGEMENTS POUR LA JUSTICE DE DEMAIN

Une ambition commune pour transformer la Justice

1 DES MOYENS À LA HAUTEUR DES MISSIONS

Construire le budget de la Justice à partir des besoins réels des services et des populations, et non à partir des seules contraintes comptables.

2 RECRUTER MASSIVEMENT ET DURABLEMENT

Des emplois statutaires, des équipes complètes, le remplacement des départs et des recrutements permettant de sortir du fonctionnement permanent en sous-effectif.

3 REVALORISER LES SALAIRES ET LES CARRIÈRES

Reconnaître réellement les qualifications, les responsabilités, les contraintes et la pénibilité de l'ensemble des métiers de la Justice.

4 GARANTIR UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ

Assurer partout un accès réel au droit, au juge et au service public, avec des accueils physiques et des personnels en nombre suffisant.

5 DÉFENDRE L'INDÉPENDANCE, LES LIBERTÉS ET L'ÉTAT DE DROIT

Garantir l'indépendance de la Justice, l'égalité devant la loi, les droits fondamentaux et les conditions permettant aux professionnel·les d'exercer leurs missions sans pression politique, gestionnaire ou statistique.

6 RÉAFFIRMER LA PRIMAUTÉ DE L'ÉDUCATIF À LA PJJ

Donner aux professionnel·les les effectifs, les structures, les moyens et le temps nécessaires pour accompagner réellement les enfants et leurs familles.

7 SORTIR DE LA SURPOPULATION CARCÉRALE

Mettre en œuvre une véritable régulation carcérale, garantir l'encellulement individuel et sortir de la fuite en avant consistant à répondre à la surpopulation par la seule construction de nouvelles places.

8 DONNER TOUTE SA PLACE À L'INSERTION ET À LA PROBATION

Renforcer les SPIP, leurs effectifs et leurs moyens. Reconnaître pleinement les missions d'accompagnement, d'insertion et de probation. Une politique pénale ne peut reposer uniquement sur l'enfermement.

9 PROTÉGER LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Agir sur les charges de travail, les rythmes, les horaires, les risques professionnels, les organisations génératrices d'épuisement et lutter contre le productivisme judiciaire.
Les personnels ne doivent plus être la variable d'ajustement des insuffisances de l'administration.

10 REDONNER DU POUVOIR AUX PERSONNELS ET AU DIALOGUE SOCIAL

Informer, négocier et associer réellement les professionnel·les avant les décisions.

La Justice de demain ne peut pas être décidée uniquement d'en haut : elle doit se construire avec celles et ceux qui la rendent chaque jour.

Magistrat·es, personnels pénitentiaires, conseillères et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, greffier·ères, personnels administratifs et techniques, éducateur·rices, personnels des services judiciaires… Nos métiers sont différents. Nos réalités professionnelles le sont aussi.
Mais avec la CGT pénitentiaire, la CGT insertion-probation, la CGT protection judiciaire de la jeunesse, la CGT des chancelleries et services judiciaires et le Syndicat de la magistrature nous partageons une conviction :

Aucune politique de Justice ne peut réussir en opposant celles et ceux qui jugent, celles et ceux qui accompagnent, celles et ceux qui surveillent, celles et ceux qui insèrent et celles et ceux qui font fonctionner quotidiennement le service public. La Justice est une chaîne et lorsque l'un de ses maillons est affaibli, c'est l'ensemble du service public qui recule.

CONSTRUIRE UNE AUTRE JUSTICE, ENSEMBLE

Nous voulons une Justice :

Plus humaine ;

Plus proche ;

Plus indépendante ;

Plus sociale ;

Plus respectueuse des libertés ;

Plus attentive à la prévention, à l'éducation et à l'insertion ;

Et disposant enfin des moyens de fonctionner.

LA JUSTICE DE DEMAIN NE SE DÉCRÈTE PAS. ELLE SE CONSTRUIT COLLECTIVEMENT.

Pour faire entendre votre voix, défendre vos conditions de travail et porter une autre ambition pour le service public de la Justice :

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES DE LA CGT ET DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE !

La CGT pénitentiaire, la CGT insertion-probation, la CGT protection judiciaire de la jeunesse, la CGT des chancelleries et services judiciaires et le Syndicat de la magistrature, une même exigence :

UNE JUSTICE À LA HAUTEUR DE SES MISSIONS.

Je vote & CGT aux élections professionnelles

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

Ministère de la Justice

Lutter contre les discriminations

Augmenter les salaires



JE VOTE CGT

Gagner l'égalité femmes hommes

Des recrutements pérennes

Améliorer nos conditions de travail

Défendre nos missions de proximité

Réduire la précarité

Chancelleries, services judiciaires, pénitentiaires, insertion et probation, protection judiciaire de la jeunesse, magistrats

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

du 3 au 10 décembre 2026

élections professionnelles

union fédérale des syndicats de l'État

la cgt